

BULLETIN D'INFORMATION N° 16

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2009.

1) Adhésion aux contrats assurance-groupe :

Afin de garantir la protection sociale des fonctionnaires affiliés à la CNRACL et les agents relevant du régime de Sécurité Sociale, les collectivités peuvent souscrire un contrat d'assurance-groupe. Le Centre de Gestion a choisi la CNP et Dexia. Il est décidé d'adhérer aux deux contrats proposés qui prennent effet au 1^{er} janvier 2010.

2) Convention de maintien dans l'emploi, reclassement :

Face au risque d'inaptitude partielle ou totale d'un agent à sa fonction, le CDG met à la disposition des collectivités une prestation d'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement. Ce service ne présente aucun coût supplémentaire pour la commune. Il est décidé d'adhérer à la convention.

3) Convention ERDF :

L'implantation d'une ligne électrique souterraine au lieu dit Bat Baches, nécessite une convention de servitudes sur la parcelle cadastrée H862. M. le Maire est autorisé à signer la convention.

4) Convention collège Henri IV :

En raison des travaux opérés sur les gymnases de Mirepeix et Nay, le collège Henri IV demande à la commune d'Asson la mise à disposition de la salle des sports Jean Labarrère. Après avis auprès d'Asson Sports, le Conseil donne son accord pour une convention tri partite sur trois années scolaires entre la commune, le collège Henri IV et le Conseil Général. Ce dernier verse à la commune une indemnisation de 10 € par heure d'occupation.

5) Convention avec la SAUR :

La convention pour l'entretien des bornes à incendie, expire le 31 décembre 2009. Le Conseil Municipal retient les propositions faites par la SAUR et décide de reconduire le contrat pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2010. Le coût pour le contrôle, la mesure de la pression et l'entretien des appareils est établi comme suit : 80 € HT pour chacune des 27 bornes de diamètre 100 mm et 75 € HT pour chacune des deux bornes de 80 mm.

6) P.L.U., fin d'enquête publique :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer d'une part sur la révision simplifiée, d'autre part sur des modifications du PLU. Michel Aurignac rapporte aux élus le déroulement et le résultat de l'enquête publique. Concernant la révision, rien ne s'opposant à la requalification du terrain sur lequel doit être implantée la déchetterie intercommunale, elle est approuvée à l'unanimité. Quant à la modification, elle porte essentiellement sur des points de règlement d'urbanisme qui sont simplifiés et modifiés pour plus de clarté. Aucune observation négative n'ayant été formulée, le commissaire enquêteur émet un avis favorable. Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord par 12 voix et 6 abstentions.

7) Convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif :

M. le Maire informe que la loi sur l'eau impose des changements dans le fonctionnement des services d'assistance technique. Ainsi, le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration) est remplacé par la MATEMA 64 (Mission d'Animation Territoriale de l'Eau et des Milieux Aquatiques). La tarification du volet assainissement est fixée à 0,04 € par habitant et par an ; le seuil de tarification étant établi à 750 € par an, il n'en coûtera rien à la commune pour 2009. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne au maire l'autorisation de signer la convention.

8) Gestion de l'assainissement :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 15 ans, l'assainissement est géré en affermage par la SAUR. Prolongé d'un an, le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2009. La commune, aujourd'hui, a le choix entre le renouvellement du contrat avec le fermier, ou une gestion directe avec le concours de la Communauté de Communes et le SIVU Gave et Lagoin qui mettent à disposition leurs moyens en matériel et personnel. Patrick Moura présente les propositions chiffrées de l'un et de l'autre pour l'année 2010. Sur un an, la gestion en régie est estimée à 26.494 € TTC. La SAUR pour sa part présente deux estimations : l'une avec les prestations de base s'élève à 39.286 € TTC ; l'autre, qui inclut des services complémentaires, représenterait 48.072 € TTC. Après discussions, compte tenu de la différence des tarifs et d'un engagement qui ne porte que sur un an, le Conseil Municipal décide à la majorité de 12 voix et 6 abstentions une gestion directe en collaboration avec la Communauté de Communes de la Vath Vielha.

9) Diagnostic accessibilité des ERP :

La loi fait obligation aux communes de réaliser un diagnostic d'accessibilité aux Etablissements Recevant du Public, ainsi que l'aménagement de la voirie et des espaces publics. Il est décidé de confier ce diagnostic à l'ATESAT dans le cadre de ses missions.

10) Remboursement assurance :

M. le Maire est autorisé à encaisser un chèque de 1728,13 € émis par GROUPAMA en règlement de frais de réparation de la climatisation de la salle de l'Isarce, suite à un sinistre du 25 juin 2009.

11) Vente de bois :

Chargé des coupes de bois, Nicolas Buzy Vignau présente le sujet. Cette année, les coupes proposées se situent au lieu dit Bat Baches, au Saligat à proximité de la station d'épuration et au quartier de la Mothe, près de la ferme Douazous. Les tarifs sont fixés à 12 € et 10 € le stère pour tenir compte de la qualité du bois proposé. Laurent Aubuchou s'abstient.

12) Locations terrains communaux :

La parcelle AC567, au lieu dit Artigarret, n'étant plus exploitée par Jean Michel Pommé, il convient d'annuler le titre de location émis. Le Maire est autorisé à signer un bail avec le nouveau locataire.

D'autre part, il est également proposé d'exonérer de la part communale d'Asson les terrains indivis de la Bathorbe loués à des particuliers. Cela en raison de la pratique du moto cross qui rend inexploitable la plupart des parcelles. Il est d'ailleurs rappelé que cette pratique ne fait l'objet d'aucune autorisation officielle et que la responsabilité de la commune ne saurait être engagée en cas d'accident.

13) Virements de crédits :

Il est décidé de procéder à des virements de crédits afin de compléter le programme voirie 2009 à hauteur de 8.000 €, d'ouvrir deux nouveaux programmes : achat d'un photocopieur pour la mairie (4.000 €) et mise en place de la micro signalétique (7.500 €).

14) Jumelage :

Afin d'officialiser la démarche en vue du jumelage avec la commune de Ploumilliau dans les Côtes d'Armor, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur plusieurs points. Ainsi, les Conseillers, à l'unanimité, approuvent le principe du jumelage et la création d'un Comité. Ils désignent quatre délégués qui participeront au futur Conseil d'Administration : Patrick Moura en tant que Maire, Yves Monguilhet, Bernadette Dourrom et Fabien Bérard. Enfin, M. le Maire est autorisé à signer la convention qui liera la commune au Comité de Jumelage.

15) Réforme des collectivités territoriales :

A la majorité de 14 voix et 4 abstentions, le Conseil Municipal approuve la motion portant sur la réforme des collectivités territoriales. Il affirme ainsi son attachement à la décentralisation, son inquiétude quant à la loi de finances pour 2010 qui fait courir un risque de tarissement des ressources financières pour la commune ; il appelle une véritable réforme des finances locales.

Quelques infos ...

Distribution de sacs poubelles :

Les familles qui, pour une raison ou une autre, n'ont pu se procurer des sacs poubelles, sont invitées à se présenter à l'atelier municipal, derrière la salle des sports, le **samedi 23 janvier 2010** de 9 h à 12 h. Des élus se tiendront à votre disposition.

Composteurs :

Les personnes intéressées par l'achat d'un composteur, peuvent s'inscrire dès à présent auprès des services de la Communauté de Communes (05.59.61.11.82). Les composteurs seront livrés en kit avec guide de compostage vers le mois d'avril. Deux contenances sont proposées : 320 litres pour 15 € ou 620 litres pour 20 €. Le paiement s'effectuera à la livraison.

Asson / Poumilliau :

Le Conseil Municipal vient d'entériner le projet de jumelage avec la commune bretonne de Ploumilliau. Un comité de pilotage, composé de près de vingt personnes, travaille actuellement à ce projet dont la prochaine étape sera l'Assemblée Générale constitutive du Comité de Jumelage sous la forme d'une association loi 1901. A cet effet, M. le Maire, le Conseil Municipal et le Comité de Pilotage invitent les habitants d'Asson, les associations, les écoles, à participer à la réunion publique qui se tiendra le **vendredi 12 février 2010 à 20 h 30** à la salle de l'Isarce.

Repas des aînés : Chaque année, le CCAS et le Conseil Municipal invitent les aînés au traditionnel repas. Dès à présent, les personnes concernées (+ de 65 ans) peuvent noter la date du **6 mars 2010** dans leur agenda.